



**FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX  
"IFAW FRANCE"**

Siege social : 14, Rue Edouard Mignot – 51100 Reims  
Association (loi 1901)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2020



**RSM Paris**

26, rue Cambacérès

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

## **FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX "IFAW FRANCE"**

Siège social : 14, Rue Edouard Mignot – 51100 Reims  
Association (loi 1901)

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2020

Aux Membres,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX "IFAW FRANCE" relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1 juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport.

#### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et associations, ainsi que sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Compte d'emploi des ressources**

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources décrit dans les annexes, font l'objet d'une information appropriée, et sont conformes aux dispositions du règlement CRC n° 2008-12 et ont été correctement appliquées.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 9 février 2021

Le commissaire aux comptes

**RSM Paris**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



**Sébastien MARTINEAU**

Associé

FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX

14 RUE EDOUARD MIGNOT

51100 REIMS

## COMPTES ANNUELS

***LAVAYSSIERE LOILLIER Associés***  
*8 RUE CAMILLE LENOIR*

*51100 REIMS*  
*03 26 88 52 38*

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 30/06/2020 12			Exercice N-1 30/06/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles	90 587	34 497	56 090	50 711	5 379	10.61	
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	6 525		6 525	6 525			
<b>Total I</b>	97 112	34 497	62 615	57 236	5 379	9.40	
Comptes de liaison							
<b>Total II</b>							
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Créances usagers et comptes rattachés	104 662		104 662	42 058	62 603	148.85
	Autres créances	950		950	96 181	95 231	99.01
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	3 148 078		3 148 078	2 676 545	471 533	17.62	
Charges constatées d'avance (3)	3 769		3 769	5 339	1 570	29.40	
<b>Total III</b>	3 257 459		3 257 459	2 820 123	437 336	15.51	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	3 354 571	34 497	3 320 075	2 877 359	442 715	15.39	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/06/2020	12	30/06/2019	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	2 425 962		2 303 361		122 601	5.32
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	374 523		122 601		251 921	205.48
	<b>Autres fonds associatifs</b>						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
<b>Total I</b>	2 800 485		2 425 962		374 523	15.44	
	Comptes de liaison						
	<b>Total II</b>						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	<b>Total III</b>						
DETTES (I)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	61		184		123	66.61
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 283		137 514		49 231	35.80
	Dettes fiscales et sociales	91 098		94 949		3 851	4.06
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	340 147		218 750		121 397	55.50
Instrument de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance						
	<b>Total IV</b>	519 589		451 397		68 192	15.11
	Ecarts de conversion passif (V)						
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	3 320 075		2 877 359		442 715	15.39

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

519 589      451 397

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2020	12	30/06/2019	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	151 135		240 563		89 428	37.17
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			1 594		1 594	100.00
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	6 241 664		6 537 903		296 239	4.53
<b>Total I</b>	<b>6 392 799</b>		<b>6 780 061</b>		<b>387 261</b>	<b>5.71</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	4 584 986		5 497 938		912 952	16.61
Impôts, taxes et versements assimilés	18 862		22 120		3 258	14.73
Salaires et traitements	541 834		525 256		16 578	3.16
Charges sociales	268 913		257 490		11 424	4.44
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	13 677		6 079		7 598	124.99
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association	544 484		413 895		130 589	31.55
Autres charges (2)	31 402		37 236		5 834	15.67
<b>Total II</b>	<b>6 004 159</b>		<b>6 760 014</b>		<b>755 856</b>	<b>11.18</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>388 641</b>		<b>20 046</b>		<b>368 594</b>	<b>NS</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2020	12	30/06/2019	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change				102 555	102 555	100.00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>				102 555	102 555	100.00
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change		14 118			14 118	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>		14 118			14 118	
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>		14 118		102 555	116 673	113.77
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>		374 523		122 601	251 921	205.48
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total VII</b>						
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
<b>Total VIII</b>						
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>						
Impôts sur les bénéfices (IX)						
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>		6 392 799		6 882 616	489 817	7.12
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)</b>		6 018 277		6 760 014	741 738	10.97
<b>Solde intermédiaire</b>		374 523		122 601	251 921	205.48
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>		374 523		122 601	251 921	205.48

## EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2020	12	30/06/2019	12	Euros	%
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>						
Dons en nature						
Prestations en nature	6 166		4 000		2 166	54.14
Bénévolat						
<b>TOTAL</b>	6 166		4 000		2 166	54.14
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens	6 166		4 000		2 166	54.14
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
<b>TOTAL</b>	6 166		4 000		2 166	54.14

***IFAW – France***  
***14 RUE EDOUARD MIGNOT***  
***BP 1426***  
***51065 REIMS CEDEX***

**EXERCICE 2019 / 2020**

***ANNEXE***

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2020, dont le total est de 3 320 075 €, et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 6 392 799 €, hors contributions volontaires, et dégageant un excédent de 374 523 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020.

### ***Activités principales***

Le Fonds international pour la protection des animaux (France), association à but non lucratif de droit français (ci-après « IFAW France » ou « l'organisation ») sise à Reims, met en œuvre des programmes et des projets visant à aider les animaux et les hommes en France et dans plus de 40 autres pays du monde. La mission d'IFAW est la suivante :

*Apporter un regard neuf et des mesures audacieuses pour les animaux, les hommes et cette planète qui est notre maison commune.*

En France, les initiatives se sont centrées sur l'éducation, la sensibilisation et la mobilisation pour prévenir la cruauté envers les animaux et réduire la surexploitation de la faune sauvage et de ses habitats.

IFAW France a apporté une contribution significative aux priorités stratégiques d'IFAW pendant l'exercice 2020 et continue à faire partie intégrante des campagnes internationales en combinant les dépenses directes et les subventions.

Les campagnes de publipostage et de courriels aux sympathisants présentent un ou plusieurs des programmes prioritaires d'IFAW France, par exemple : la lutte contre la cybercriminalité liée aux espèces sauvages, l'amélioration du bien-être des animaux vivants confisqués issus du trafic, la fin du commerce d'ivoire, le sauvetage et la réhabilitation d'animaux blessés et orphelins, les sauvetages d'urgence et la prévention des risques de catastrophes, la conservation marine, notamment la réduction de la pollution sonore sous-marine et des collisions des baleines avec les navires, ainsi que l'enseignement de l'éthique animale. Chaque appel vise à informer le public, par des preuves empiriques et/ou des anecdotes, sur les menaces auxquelles sont exposés les animaux et les territoires que les humains partagent avec eux ; il demande également aux citoyens et aux sympathisants de passer à l'action, directement ou indirectement (par exemple en signant une pétition, en faisant un don à IFAW, en apportant des changements positifs à leur style de vie).

### ***Festival de Montier en Der***

Du 14 au 17 novembre 2019 à Montier en Der, lors du Festival international de la photo animalière, IFAW a présenté la problématique des conflits hommes/animaux et son travail pour promouvoir une cohabitation harmonieuse. Plusieurs animations ont été proposées dont une exposition photo illustrant le sauvetage et la réhabilitation de l'éléphanteau Nania au Burkina Faso et la projection du documentaire « Le monde de Nania » réalisé par une équipe du programme 13h15 le dimanche de France 2

### ***Club « IFAW on Wildlife Rescue » avec Katie Moore et invitée d'IFAW, la journaliste et cinéaste Olivia Mokiejewski***

Le 1<sup>er</sup> octobre, dans le cadre du Club IFAW organisé sur la péniche Flow, IFAW a présenté les solutions concrètes et innovantes mises en place par ses équipes pour sauver les animaux en danger à travers le monde en présence de son invitée d'honneur, la journaliste et réalisatrice Olivia Mokiejewski.

## ***Communication***

Au cours de l'exercice, l'équipe d'IFAW France a donné 43 interviews auprès des principaux médias (10 par les chargés de campagne, 33 par la directrice).

## ***Criminalité liée aux espèces sauvages***

### **Opérations de prévention de la criminalité liée aux espèces sauvages en France**

A la suite d'une collaboration de plusieurs années avec IFAW France, Leboncoin a rejoint, en Juillet 2019, la Coalition pour Mettre Fin au Trafic d'Espèces en Ligne, devenant ainsi la première plateforme fondée en Europe à y adhérer.

En Mai 2020, nous avons lancé le programme de Cyber-observateurs de la faune sauvage, regroupant des citoyen.nes formé.es à l'identification de produits dérivés d'espèces sauvages. L'objectif a consisté à réaliser des veilles sur les trois plateformes avec lesquelles nous travaillons, Leboncoin, Naturabuy et Marche.fr afin de signaler les offres de ventes suspectes d'animaux sauvages protégés. Au cours de l'exercice, nous avons poursuivi notre collaboration avec les autorités, en particulier sur la question de la criminalité en matière d'espèces sauvages. Celles-ci ont d'ailleurs été destinataires de plusieurs annonces suspectes relevées durant les programmes de surveillance d'IFAW.

Nous travaillons également avec les acteurs politiques et décisionnaires auprès desquels nous menons nos actions de plaidoyer en faveur d'une meilleure protection des animaux : à ce titre, nous avons développé à leur intention, une infographie présentant les procédures à mettre en place pour mieux prendre en charge les animaux sauvages vivants confisqués.

### **Établissement d'un centre ouest-africain d'excellence régionale pour l'entraînement des chiens de travail au Bénin**

L'utilisation de chiens de détection contre le braconnage et le trafic de faune sauvage s'est répandue en Afrique orientale et australe ainsi qu'en Asie, tandis que l'Afrique occidentale est un peu moins avancé dans ce domaine. En outre, des questions se sont posées sur le bien-être des chiens à l'entraînement et sur le terrain : on a notamment pointé l'absence de normes et de bonnes pratiques pour la formation des chiens et de leurs maîtres ainsi que les soins à apporter aux animaux. Par son expertise combinée dans la protection et le bien-être des animaux, IFAW France développe un nouveau modèle d'entraînement et de déploiement des unités canines (chiens de détection) afin de lutter contre la criminalité relative aux espèces sauvages en définissant des critères rigoureux de bien-être des animaux et des bonnes pratiques vouées à devenir la norme.

Au cours de l'exercice, conformément au protocole d'accord signé en mai 2018 avec le gouvernement béninois, IFAW France a équipé la brigade canine de deux véhicules adaptés au transport d'unités canines, formé durant cinq mois les quatre premières unités canines policières dédiées à la détection de spécimens sauvages tels que l'ivoire d'éléphant ou les écailles de pangolins. Ces quatre agents ont pu être certifiés lors de l'inauguration de la brigade cynophile de Cotonou totalement rénovée par IFAW, en présence du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique et du Directeur général de la Police Républicaine. Le projet est piloté sur place par un formateur français d'IFAW, expert dans la gestion des chiens de détection. En raison de son approche alliant bien-être animal et conservation des espèces, IFAW a été invité à présenter ce projet au Championnat national des chiens militaires 2019 qui s'est tenu à Suippes.

### ***Sauvetage d'animaux sauvages***

#### **Sauvetage, réhabilitation et réintégration de Nania, l'éléphante orpheline, au Burkina Faso**

Nania, une jeune éléphante âgée de deux mois, a été secourue par l'Unité de gestion du Parc des Deux-Balé à Boromo, au Burkina Faso, en septembre 2017. Peu après, IFAW et les autorités burkinabés ont signé un protocole d'accord spécifiant qu'IFAW France prendrait en charge la réhabilitation et la future remise en liberté de Nania. L'équipe locale de soigneurs bénéficie de conseils techniques et des subventions régulières couvrant les frais vétérinaires, le coût de la nourriture et le salaire des soigneurs. Au cours de l'exercice, IFAW France a équipé l'équipe locale en matériel de suivi et de collectes de données (GPS, Talkie-Walkie, etc.) ainsi que d'une voiture tout-terrain permettant d'assurer le transport des soigneurs auprès de Nania dans le cadre des rotations de garde. IFAW a pu collecter près d'une vingtaine d'échantillons d'ADN provenant d'éléphants sauvages afin d'identifier la famille d'origine de Nania voire retrouver sa maman dans une perspective de relâcher de l'éléphanteau auprès des siens. L'éléphanteau a bien accepté le protocole de sevrage mis en place en fin d'exercice.

### ***Sauvetages d'urgence et prévention des risques de catastrophes***

IFAW travaille au développement d'un plan d'appui aux interventions d'urgence visant à porter secours aux animaux victimes de catastrophes naturelles en France dans une perspective de mise en œuvre dans 12 à 18 mois. Au cours de l'exercice, une évaluation des régions françaises à haut risque de catastrophes a été réalisée et une rencontre avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle (SDIS 57) bénéficiant de équipe de sapeurs-pompier expérimentés dans le sauvetage d'animaux a été organisée dans la perspective d'un futur partenariat

### ***Conservation marine***

#### **Bruit sous-marin**

En collaboration avec les responsables gouvernementaux, les industriels et autres parties prenantes du secteur privé, IFAW France s'attache à faciliter la mise en œuvre de solutions efficaces afin de réduire le bruit des océans. En janvier 2020, IFAW France a participé à un atelier sur le bruit sous-marin organisé conjointement par le Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES), le Ministère des affaires étrangères et l'Agence française de la biodiversité afin de présenter nos recommandations pour réduire le bruit sous-marin ambiant et impulsif. Suite à cet atelier, nous avons officiellement rejoint la communauté « bruit sous-marin » France créée par le MTES afin de partager des informations, présentations, articles, productions ou idées avec l'ensemble des parties prenantes, responsables gouvernementaux, scientifiques et industriels, sur le sujet de la pollution sonore.

#### **Sensibilisation à la pollution sonore sous-marine**

Nos actions destinées à protéger la vie marine contre l'impact du bruit des activités humaines dans les océans ont été récompensées par un Décibel d'Argent lors de la 18e édition du concours du Décibel d'Or le 2 décembre 2019 à Paris, organisé par le Conseil National du Bruit. Créé en 1991, ce concours récompense les industriels, élus, enseignants, concepteurs, représentants d'associations ou chercheurs faisant preuve de réalisations innovantes ou remarquables en matière d'amélioration de l'environnement sonore.

En France, en 2020, nous avons poursuivi notre travail de sensibilisation du public sur le problème important que constitue la pollution sonore des océans. Notre collaboration avec le député Loïc Dombrevail a notamment permis la diffusion de notre documentaire primé « Sonic Sea » au sein de sa circonscription, à Saint-Jean-Cap-Ferrat, afin d'informer le public de cette menace cruciale. Une projection similaire s'est tenue à La Flèche, réunissant près d'une centaine de personnes.

### **Politique internationale**

Dans le cadre du prochain Congrès mondial de l'UICN, IFAW a soumis une motion relative à la cybercriminalité en matière d'espèces sauvages. IFAW France a eu l'occasion de présenter cette motion lors du Forum de Conservation européen de l'UICN, qui s'est tenu en juillet 2019 à Rotterdam. Cet événement nous a permis de recueillir divers co-sponsors pour soutenir notre projet de motion auprès de l'UICN, qui a finalement été accepté. Prochaine étape : sa validation finale par l'ensemble des membres lors du Congrès mondial en janvier 2021.

## 1. L'organisation

Le Fonds international pour la protection des animaux (IFAW France, ci-après « l'Organisation »), association française à but non lucratif dont le siège est établi à Reims, fait partie d'un groupe mondial d'ONG formant collectivement le Fonds international pour la protection des animaux (International Fund for Animal Welfare, « IFAW »). IFAW dispose de quinze bureaux et soutient des projets de protection et de conservation des animaux dans plus de quarante pays du monde. La mission d'IFAW est la suivante :

*IFAW sauve et protège les animaux dans le monde entier.*

L'Organisation est affiliée aux ONG suivantes :

- International Fund for Animal Welfare (Australia) Pty Ltd
- International Fund for Animal Welfare Inc./Fonds international pour la protection des animaux inc. (Canada)
- Fonds international pour la protection des animaux (IFAW) - Fonds de dotation (France)
- IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH (Allemagne)
- Stichting IFAW (Pays-Bas)
- International Fund for Animal Welfare NPC (Afrique du Sud)
- International Fund for Animal Welfare (IFAW) (Royaume-Uni)
- International Fund for Animal Welfare, IFAW in Action (Royaume-Uni)
- IFAW Commerce Limited (Royaume-Uni)
- International Fund for Animal Welfare, Inc. (États-Unis)
- International Fund for Animal Welfare (IFAW) Limited (Malawi)
- International Fund for Animal Welfare Limited (Zambie)

L'Organisation et ses affiliés ont été autorisés par leurs conseils d'administration respectifs à fonctionner comme des entités séparées et indépendantes. Les actifs de l'Organisation sont détenus séparément et ne sont pas confondus avec ceux de ses affiliés.

## 2. Faits caractéristiques de l'exercice et perspectives

Les revenus provenant de la collecte de fonds en 2019 / 2020 se sont élevés à un montant total de 6 241 664 euros, ce qui représente une somme en baisse de 4,53 % par rapport aux revenus de 2018 / 2019 d'un montant de 6 537 903 euros.

L'exercice comptable 2019 / 2020 d'une durée de 12 mois s'est par ailleurs caractérisé par une diminution des produits d'exploitation de -5,71 % par rapport à l'exercice clos le 30 juin 2019 de même durée du fait de la baisse des dons ci-dessus évoquée et compte tenu de subventions provenant de soutiens d'affiliés IFAW en baisse de 37,17 %.

Parallèlement, les charges d'exploitation ont baissé de 11,18 %.

Compte tenu de ces variations, le résultat d'exploitation ressort excédentaire à + 389 K€.

Après prise en compte du résultat financier de - 14 K€ et d'un résultat exceptionnel nul, l'excédent global de l'association est de + 375 K€.

### **Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF**

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'association. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.



### **3. Règles et méthodes comptables**

#### **3.1. Cadre légal et réglementaire de référence**

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, aux nouveaux règlements du Comité de la Réglementation Comptable 99.01 (version consolidée, voir note ci-dessous) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et 99.03 relatif à la réécriture du plan comptable général.

Il est rappelé que l'arrêté du 26 décembre 2018 portant homologation des règlements de l'Autorité des normes comptables 2018-03 du 12 octobre 2018, 2018-04 du 12 octobre 2018, 2018-05 du 12 octobre 2018, 2018-06 du 5 décembre 2018, 2018-07 du 10 décembre 2018, 2018-08 du 11 décembre 2018 marque l'abrogation du règlement du Comité de la Réglementation Comptable 99.01.

Toute référence au règlement du Comité de la Réglementation Comptable 99.01 sera remplacée par la référence au règlement 2018-06 de l'ANC qui s'appliquera aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Au cas présent, l'exercice comptable étant ouvert depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, le règlement du Comité de la Réglementation Comptable 99.01 demeure applicable et ce jusqu'à la clôture de l'exercice au 30 juin 2020.

#### **3.2. Cadre réglementaire applicable au secteur**

Il n'existe pas de spécificité relative au secteur d'activité de l'Association.

#### **3.3. Durée et période de l'exercice comptable**

L'exercice comptable a une durée de 12 mois courant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020. Il est rappelé que l'exercice précédent clos le 30 juin 2019 avait la même durée.

#### **3.4. Modes et méthodes d'évaluations appliquées aux divers postes du bilan et du compte de résultat**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- *continuité d'exploitation ;*
- *permanence des méthodes comptables ;*
- *indépendance des exercices.*

#### **3.5. Informations complémentaires lorsqu'une prescription comptable ne suffit pas à donner une image fidèle.**

Aucune information complémentaire n'est à donner.

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés, suffisent à donner une image fidèle :

- du patrimoine ;
- de la situation financière ;
- des résultats de l'association.

#### **3.6. Mention de la dérogation à l'application d'une prescription comptable (si celle-ci se révèle impropre à donner une image fidèle).**

Il n'y a pas eu de dérogation.

### **3.7. Description et justification des modifications intervenues d'un exercice à l'autre (présentation ou évaluation).**

Il n'y a pas eu de modification intervenue au cours de l'exercice par rapport à l'exercice précédent.

### **3.8. Indication des postes du bilan concernés également par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste.**

Cette rubrique concerne essentiellement les comptes de régularisation Passif, Actif, ainsi que les comptes de provisions éventuellement constatées dont un détail suit.

### **3.9. Circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice à l'autre, certains postes du bilan et du compte de résultat, et, le cas échéant, moyen d'en assurer la comparaison.**

Rien n'empêche de comparer, d'un exercice à l'autre, les postes du bilan et du compte de résultat.

### **3.10. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif**

#### **3.10.1. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, prix d'achat majoré des frais accessoires d'achat, ou le cas échéant à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles peuvent être décomposées par composants significatifs.

La décomposition des immobilisations n'a pas entraîné la création de composants distincts des rubriques de comptes déjà existantes.

Aucun frais financier spécifique à l'acquisition ou à la production d'immobilisations n'a été immobilisé.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire d'amortissement, les durées d'utilisation et les taux les plus usuels sont les suivants :

- Matériels informatiques	1 à 5 ans soit 100% à 20% ;
- Agencements et mobilier de bureau	3 à 5 ans soit 33.33% à 20% ;
- Matériel de transport	3 à 5 ans soit 33.33% à 20% ;

#### **3.10.2. Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Aucune dépréciation n'est à constater.

#### **3.10.3. Créances**

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale, une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

#### **3.10.4. Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance ont été comptabilisées selon les règles du Plan Comptable Révisé et ne concernent que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'association.

#### **3.10.5. Produits à recevoir**

Les produits à recevoir ont été rattachés aux postes de créances, en conformité avec les règles du Plan Comptable Révisé.

### **3.11. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif**

#### 3.11.1. Fonds associatifs

Les fonds associatifs se composent des excédents ou des déficits réalisés les années précédentes cumulés et affectés au poste « Report à nouveau ». Ces ressources se composent de dons collectés auprès du public non affectés et non utilisés au début de l'exercice.

#### 3.11.2. Dettes

Les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

#### 3.11.3. Charges à payer

Les charges à payer ont été rattachées aux postes de dettes, en conformité avec les règles du Plan Comptable Révisé.

#### 3.11.4. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avances ont été comptabilisés selon les règles du Plan Comptable Révisé et ne concernent que des produits ordinaires liés à l'exploitation normale de l'association.

### **3.12. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du Compte de résultat**

#### 3.12.1. Produits provenant des affiliés

Les produits provenant d'autres affiliés s'élèvent à 151 K€ intégralement affectés aux actions menées au cours de l'exercice contre un montant de 241 K€ au cours de l'exercice précédent.

#### 3.12.2. Dons manuels

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelle que soit leur destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissement.

Les dons manuels représentent une ressource principale et non accessoire, ils sont par conséquent comptabilisés en produits d'exploitation.

Le principe de rattachement des produits à l'exercice s'applique de la manière suivante :

- les dons par chèques, cartes bleues ou virements, reçus antérieurement à la clôture sont comptabilisés sur l'exercice, même si l'encaissement n'intervient que postérieurement à la date de clôture ;
- les dons par espèces ou mandats cash sont comptabilisés sur l'exercice dès lors qu'ils sont reçus avant la date de clôture de l'exercice.

Les dons manuels sont inscrits séparément au compte de résultat selon leur nature, on distingue les dons non affectés et les dons affectés :

- Les *dons non affectés* à des projets définis sont réalisés par les donateurs, sous réserve que cette utilisation se fasse dans le cadre de l'objet de l'association ;
- Les *dons affectés* par les donateurs à des projets définis figurent séparément dans le compte de résultat ainsi que les dépenses correspondantes.

#### 3.12.3. Legs et donations inscrits au compte de résultat

Aucun legs ni aucune donation ne sont inscrits au compte de résultat au 30 juin 2020.

A cette date, le statut de l'association IFAW – France ne lui permet pas d'inscrire en compte de résultat de legs ou de donations.

### 3.12.4. Opérations en devises étrangères et différences de change

Les sommes figurant dans les comptes en devises étrangères sont converties au taux de change du jour de la clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change réalisés ou latents ont un impact sur le résultat financier, ils sont enregistrés en charges ou produits selon leur nature. Le résultat financier tient également compte de charges liées à des opérations d'achat / ventes de devises.

### 3.12.5. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments significatifs qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui représentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant. Aucun produit ni aucune charge à caractère exceptionnel n'a été constaté au cours de l'exercice.

### 3.12.6. Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Il n'est pas fourni d'estimation chiffrée du bénévolat du fait d'absence de bénévolat sur l'exercice ou de l'impossibilité de le valoriser.

Les contributions volontaires constatées sur l'exercice dans l'état « Evaluation des contributions volontaires » faisant partie intégrante des comptes annuels s'élèvent à 6 166 € pour l'exercice contre 4 000 € constatés au cours de l'exercice précédent.

## 4. Informations complémentaires à certains postes du bilan

### 4.1. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

Les mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé sont résumés dans les tableaux suivants.

#### 4.1.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements

##### 4.1.1.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Terrains	- €	- €	- €	- €
Constructions	- €	- €	- €	- €
Installations techniques, matériel et outil.	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations corporelles	71 531 €	19 056 €	- €	90 587 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>71 531 €</b>	<b>19 056 €</b>	<b>- €</b>	<b>90 587 €</b>

Les autres immobilisations corporelles se composent exclusivement de matériel et mobilier de bureau et matériel de transport.

##### 4.1.1.2. Tableau de variation des amortissements des immobilisations corporelles

Amortissements des immobilisations corporelles	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements des terrains	- €	- €	- €	- €
Amortissements des constructions	- €	- €	- €	- €
Amortissements install.tech., matériel & outil.	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations corporelles	20 820 €	13 677 €	- €	34 497 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>20 820 €</b>	<b>13 677 €</b>	<b>- €</b>	<b>34 497 €</b>

#### 4.1.2. Tableau de variation des immobilisations financières

Immobilisations financières	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimuntions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Participations mises en équivalence	- €	- €	- €	- €
Autres participations	- €	- €	- €	- €
Créances rattachées à des participations	- €	- €	- €	- €
Autres titres immobilisés	- €	- €	- €	- €
Prêts	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations financières	6 525 €	- €	- €	6 525 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>6 525 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>6 525 €</b>

Aucun amortissement ni aucune provision n'est constaté sur les immobilisations financières à la clôture de l'exercice.

#### 4.2. Echéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Les créances et les dettes sont toutes à moins d'un an à la clôture de l'exercice.

#### 4.3. Comptes de régularisation actif

Les autres créances sont composées à la clôture pour 950 € de créances envers d'autres associations auxquelles IFAW – France est affiliée contre 96 181 € à la clôture précédente.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 3 769 € à la clôture de l'exercice contre 5 339 € à la clôture de l'exercice précédent.

#### 4.4. Fonds associatifs

##### Tableau de variation fonds propres

Situation nette	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimuntions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	- €	- €	- €	- €
Ecart de réévaluation	- €	- €	- €	- €
Réserves statutaires ou contractuelles	- €	- €	- €	- €
Réserves réglementées	- €	- €	- €	- €
Autres réserves (dons non affectés)	- €	- €	- €	- €
Report à nouveau	2 303 361 €	122 601 €	- €	2 425 962 €
Excédent N	122 601 €	374 523 €	122 601 €	374 523 €
Excédent N-1	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>2 425 962 €</b>	<b>497 124 €</b>	<b>122 601 €</b>	<b>2 800 485 €</b>

#### 4.5. Provisions et fonds dédiés

	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimuntions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges	- €	- €	- €	- €
Fonds dédiés	- €	<b>Néant</b>	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>€</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

#### 4.6. Comptes de régularisation passif

Eléments	Exercice	Exercice précédent
Avance et acomptes reçus	61 €	184 €
Emprunts	- €	- €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 283 €	137 514 €
Dettes fiscales et sociales	91 098 €	94 949 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	- €	- €
Autres dettes	340 147 €	218 750 €
<b>TOTAL 1</b>	<b>519 589 €</b>	<b>451 397 €</b>
Produits constatés d'avance	- €	- €
<b>TOTAL 2</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>519 589 €</b>	<b>451 397 €</b>

Les autres dettes sont composées à la clôture pour 311 573 € de dettes envers d'autres associations auxquelles IFAW – France est affiliée contre 190 771 € à la clôture précédente.

### 5. Informations complémentaires relatives au compte de résultat

#### 5.1. Détail et variation des produits d'exploitation

	Exercice	Exercice précédent	Variation	Variation N/N-1
Diverses subventions d'affiliés affectées	- €	- €	- €	N/A
Subventions d'affiliés affectées	151 135 €	240 563 €	- 89 428 €	-37,17%
Dons manuels non affectés	6 236 446 €	6 374 970 €	- 138 523 €	-2,17%
Dons manuels affectés	5 218 €	162 934 €	- 157 716 €	-96,80%
Transferts de charges	- €	1 594 €	- 1 594 €	N/A
<b>SOUS TOTAL PRODUITS EXPLOITATION</b>	<b>6 392 799 €</b>	<b>6 780 061 €</b>	<b>- 387 261 €</b>	<b>-5,71%</b>
Contributions volontaires	6 166 €	4 000 €	2 166 €	54,15%
<b>SOUS TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>	<b>6 166 €</b>	<b>4 000 €</b>	<b>2 166 €</b>	<b>54,15%</b>
<b>TOTAL (Y compris contributions volontaires)</b>	<b>6 398 965 €</b>	<b>6 784 060 €</b>	<b>- 385 095 €</b>	<b>-5,68%</b>

#### 5.2. Détail du résultat financier

	Exercice	Exercice précédent	Variation	Variation N/N-1
Reprise provision pour risque de change	- €	- €	- €	N/A
Autres produits financiers	- €	- €	- €	N/A
Différences positives de change	- €	102 555 €	- 102 555 €	N/A
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>- €</b>	<b>102 555 €</b>	<b>- 102 555 €</b>	<b>N/A</b>
Frais financiers	- €	- €	- €	N/A
Différences négatives de change	14 118 €	- €	14 118 €	N/A
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>14 118 €</b>	<b>- €</b>	<b>14 118 €</b>	<b>N/A</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>- 14 118 €</b>	<b>102 555 €</b>	<b>- 116 673 €</b>	<b>-113,77%</b>

## 6. Autres renseignements

### 6.1. Ventilation de l'effectif salarié de l'association par catégorie à la clôture

Catégorie	Exercice	Exercice précédent
Cadres	5	6
Non cadres	4	4
<b>TOTAL EFFECTIF SALARIE</b>	<b>9</b>	<b>10</b>

### 6.2. Rémunération des organes de direction

Néant

### 6.3. Situation fiscale

L'association n'a pas de but lucratif, elle est assujettie aux impôts commerciaux (Impôt sur les Bénéfices, Taxe sur la Valeur Ajoutée et Contribution Economique Territoriale) mais elle en est exonérée pour l'ensemble de ses activités. Comme toute entreprise non soumise à la TVA, l'association est assujettie à la taxe sur les salaires.

### 6.4. Opérations entre affiliés

#### 6.4.1. Soutien institutionnel

L'affilié nord-américain (International Fund for Animal Welfare : Etats-Unis) se fait rembourser les coûts inhérents à son assistance et ses services en matière de programmes, levées de fonds, comptabilité, informatique et gestion à IFAW France. Ces services sont fournis et comptabilisés au coût historique. Ledit coût est calculé en fonction des produits et charges mondiaux d'IFAW revenant à l'association IFAW France, après prise en compte des subventions consenties aux affiliés et/ou perçues des affiliés. Ces montants se sont élevés à 1 570 077 € pour l'exercice contre 1 769 261 € pour l'exercice précédent

#### 6.4.2. Convention de mise à disposition de moyens à titre gratuit

L'association IFAW – France est la fondatrice du fonds de dotation FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX. Le fonds de dotation collecte des libéralités (donations et legs) afin de financer des projets de l'association IFAW. Le Fonds de dotation ne disposant pas, à ce jour, d'un personnel salarié et de locaux propres, IFAW – France met à disposition un ensemble de moyens à titre gracieux dont le coût estimé s'est élevé au cours de l'exercice à environ 94 K€ contre environ 37 K€ au cours de l'exercice précédent.

### 6.4.3. Créances et dettes

A la clôture de l'exercice et de l'exercice précédent, l'association avait les créances suivantes sur les autres associations auxquelles elle est affiliée :

	<b>Exercice</b>	<b>Exercice précédent</b>
	€	€
International Fund for Animal Welfare, Inc. (USA)	-	95 321
Fonds de dotation Fonds International pour La Protection des Animaux	860	860
International Fund for Animal Welfare NPC (Afrique du Sud)	-	-
IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH (Allemagne)	90	-
Affilié ICT	-	-
	<u>950</u>	<u>96 181</u>

A la clôture de l'exercice et de l'exercice précédent, l'association avait les dettes suivantes sur les autres associations auxquelles elle est affiliée :

	<b>Exercice</b>	<b>Exercice précédent</b>
	€	€
International Fund for Animal Welfare, Inc. (USA)	35 262	-
IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH (Allemagne)	-	453
International Fund for Animal Welfare (Australia) Pty Ltd	57 940	-
Stichting IFAW-International Dierenfonds (Pays-Bas)	91 538	86 582
Affilié ICT	127 013	103 737
	<u>311 753</u>	<u>190 771</u>

### Subventions / contributions versées

Au cours des exercices comptables 2019 / 2020 et 2018 / 2019, l'association a versé des contributions aux autres associations auxquelles elle est affiliée pour les montants suivants :

	<b>Exercice</b>	<b>Exercice précédent</b>
	€	€
Subventions accordées aux affiliées	<u>500 054</u>	<u>337 305</u>
	<u>500 054</u>	<u>337 305</u>

Les autres contributions versées par IFAW – France sur l'exercice correspondent à des subventions accordées à des tiers, ligue de protection d'animaux et autres organismes dans le cadre d'actions diverses. Ces subventions versées aux tiers se sont élevées à un total de 44 430 € pour l'exercice contre 76 590 € pour l'exercice précédent.



## 7. Engagements financiers hors bilan

### 7.1. Engagements donnés et engagements reçus

Autres engagements donnés	Exercice	Exercice précédent
Effets escomptés non échus	- €	- €
Garanties, avals et cautions	- €	- €
Suretés réelles	- €	- €
Intérêts sur emprunts en cours	- €	- €
Redevances de crédit bail	- €	- €
Engagements en matière de pensions et retraites	- €	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

**Néant**

Engagements reçus	Exercice	Exercice précédent
Legs et donations autorisés et acceptés	- €	- €
Garanties, avals et cautions	- €	- €
Suretés réelles	- €	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

**Néant**

### 7.2. Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

Aucune provision pour indemnité de départ à la retraite n'a été provisionnée à la clôture de l'exercice compte tenu du caractère non significatif de cette information.

## 8. Compte d'Emploi annuel des Ressources « CER » collectées auprès du public

### 8.1. Ventilation des charges et CER

Le compte d'emploi des ressources et ses notes annexes font partie intégrante de l'annexe aux comptes annuels, conformément à l'article 8 de l'ordonnance n°2005-856 du 28 juillet 2005.

#### 8.1.1. Ventilation des dépenses de programmes par missions sociales prioritaires

Ci-après la ventilation analytique des dépenses de programmes par missions sociales prioritaires.

#### Tableau de ventilation des dépenses de programmes par missions sociales prioritaires :

(€)	Sauvetages d'urgence et prévention des risques de catastrophes	Politique internationale	Préservation des habitats	Conservation marine	Sauvetage et recherche de mammifères marins	Lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages	Secours aux animaux sauvages	Total
Dépenses de programmes	965 951	1 600	343 295	192 313	108 943	894 182	1 258 682	3 764 967

**Tableau de ventilation des charges par centre de coûts :**

Les coûts communs ont été ventilés entre les services programmes, les levées de fonds et les frais de fonctionnement en fonction de l'estimation du temps passé par le personnel et les professionnels à chaque activité, à l'exception des frais d'information du public, qui ont été affectés en fonction du contenu des courriers expédiés ou des annonces affichées.

Les dépenses de programmes, de levées de fonds et de fonctionnement sont présentées ci-dessous :

(€)	Programmes	Développement	Administration	Total
<b>Campagnes et projets</b>				
Sous-traitance et financement	586 728	-	-	586 728
Personnel direct	452 174	36 799	28 271	517 244
Services offerts	6 166	-	-	6 166
Personnel de soutien	-	-	-	-
Frais de soutien	461 083	8 179	43 031	512 293
<b>Total</b>	<b>1 506 151</b>	<b>44 978</b>	<b>71 302</b>	<b>1 622 431</b>
<b>Sensibilisation et influence multimédia</b>				
Production et positionnement	66 221	-	-	66 221
Marketing et collecte de fonds numériques	124 287	5 591	1 978	131 856
Personnel direct	147 842	2 806	993	151 641
Services offerts	-	-	-	-
Personnel de soutien	-	-	-	-
Frais de soutien	150 166	1 866	4 522	156 554
<b>Total</b>	<b>488 516</b>	<b>10 263</b>	<b>7 493</b>	<b>506 272</b>
<b>Sensibilisation des donateurs et campagnes de mobilisation</b>				
Actions, production et distribution	1 188 227	1 077 924	267 349	2 533 500
Personnel direct	35 116	106 745	-	141 861
Services offerts	-	-	-	-
Personnel de soutien	-	-	-	-
Frais de soutien	546 957	265 999	407 420	1 220 376
<b>Total</b>	<b>1 770 300</b>	<b>1 450 668</b>	<b>674 769</b>	<b>3 895 737</b>
<b>Total dépenses (dont contributions volontaires)</b>	<b>3 764 967</b>	<b>1 505 909</b>	<b>753 564</b>	<b>6 024 443</b>

## 8.1.2. Compte d'emploi des ressources

Le CER continue d'être composé de l'intégralité des charges et des produits de l'exercice.

EMPLOIS	Emplois de l'exercice = compte de résultat & contributions volontaires	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur l'exercice	RESSOURCES	Ressources collectées sur l'exercice = compte de résultat & contributions volontaires	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur l'exercice
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE (T1)		2 425 962
<b>1 - MISSIONS SOCIALES (ST1)</b>	<b>3 764 967</b>	<b>3 764 967</b>	<b>1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (T2)</b>	<b>6 398 965</b>	<b>6 398 965</b>
1.1. Réalisés en France			1.1. Dons et legs collectés		
* Actions réalisées directement			- Dons manuels non affectés	6 236 446	6 236 446
- En faveur de la préservation des habitats	236 015	236 015	- Dons manuels affectés	5 218	5 218
- En faveur de la conservation marine	89 978	89 978			
- En faveur de la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages	534 776	534 776	- Legs et autres libéralités non affectés	0	0
- En secours aux animaux sauvages	768 880	768 880			
- En faveur des sauvetages d'urgence et de la prévention des risques de catastrophes	501 445	501 445	- Legs et autres libéralités affectés	0	0
- En faveur de la politique internationale	1 092	1 092			
- En faveur du sauvetage et de la recherche de mammifères marins	73 088	73 088			
<b>Sous-Total 1</b>	<b>2 205 274</b>	<b>2 205 274</b>			
* Versements à d'autres organismes agissant en France	44 430	44 430			
<b>Sous-Total 2</b>	<b>44 430</b>	<b>44 430</b>			
1.2. Réalisées à l'étranger					
* Actions réalisées directement	1 015 210	1 015 210			
<b>Sous-Total 3</b>	<b>1 015 210</b>	<b>1 015 210</b>			
* Versements à un organisme central ou d'autres organismes	500 054	500 054	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
<b>Sous-Total 4</b>	<b>500 054</b>	<b>500 054</b>	- Soutien Affiliés IFAW affectés	0	0
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS (ST2)</b>	<b>1 505 909</b>	<b>1 505 909</b>	- Soutien Affiliés IFAW non affectés	151 135	151 135
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	1 505 909	1 505 909	- Autres produits (dont contributions volontaires)	6 166	6 166
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	0	0			
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0	0	<b>2 - AUTRES FONDS PRIVES</b>	<b>0</b>	
			<b>3 - SUBVENTIONS &amp; AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>0</b>	
			<b>4 - AUTRES PRODUITS</b>	<b>0</b>	
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT (ST3)</b>	<b>753 564</b>	<b>753 564</b>			
<b>(T3) = (ST1) + (ST2) + (ST3)</b>		<b>6 024 442</b>			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	6 024 442		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	6 398 965	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	0		II - REPRISE DES PROVISIONS	0	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	0		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	0	
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés) (T4)		0
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	374 523		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V. TOTAL GENERAL	6 398 965		VI - TOTAL GENERAL (T2) + (T4)		6 398 965
<b>V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public (T5)</b>		0			
<b>VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public (T5 bis)</b>		0			
<b>VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public (T6) = (T3) + (T5) + (T5 bis)</b>		6 024 442	<b>VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public (T6)</b>		6 024 442
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE (T7) = (T1) + (T2) + (T4) - (T6)		2 800 485
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>					
Missions sociales	6 166		Bénévolat	0	
Frais de recherche de fonds	0		Prestations en nature	6 166	
Frais de fonctionnement et autres charges	0		Dons en nature	0	
Total	6 166		Total	6 166	

## 8.2. Mise en œuvre des programmes : Répartition par catégories d'actions

### 8.2.1. Règles et méthodes comptables d'établissement du Compte d'Emploi des Ressources

- Le Compte d'Emploi des Ressources issues de la générosité du public est établi conformément aux dispositions de la loi n° 91-772, du 7 août 1991, du décret n°92-1011 du 17 septembre 1992 et de l'arrêté du 30 juillet 1993, du règlement du Comité de la Réglementation Comptable 2008-12.
- L'établissement du compte d'emploi des ressources est réalisé à partir des comptes analytiques dont le montant total en charges et en produits correspond à celui du compte de résultat présenté dans les comptes annuels et des contributions volontaires éventuelles. Les rubriques du Compte d'Emploi des Ressources sont déterminées par reclassement analytique du compte de résultat présenté ci-avant.
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.
- La valorisation des contributions gratuites a été ajoutée à la fin du Compte d'Emploi des Ressources dans la mesure où leur montant apparaît significatif et estimable.
- Les ressources sont essentiellement constituées de dons manuels non affectés. Ces ressources financent, selon les besoins ponctuels de l'association les différentes missions sociales tant en France qu'à l'étranger ainsi que les emplois liés au fonctionnement de l'association.

### 8.2.2. Missions sociales

Les missions sociales d'IFAW-France se divisent de la manière suivante :

- *Les deux grandes catégories de missions sociales menées par IFAW – France ;*
- *Les frais de recherche de fonds ;*
- *Les frais de fonctionnement ;*
- *L'excédent de l'exercice ;*
- *Les ressources restant à utiliser.*

*Les deux grandes catégories de missions sociales menées par IFAW – France sont :*

- *ACD - Animaux de Compagnie en Détresse :*
  - campagnes menées au profit des animaux de compagnie ;
  - actions menées par les équipes d'intervention d'urgence ;
  - travaux relatifs aux législations en la matière.
- *PHAS – Préservation de l'Habitat des Animaux Sauvages :*
  - campagnes de protection des éléphants et lutte contre le commerce d'ivoire ;
  - programmes anti exploitation commerciale de la faune ;
  - projets locaux de protection de certaines espèces (tortues de mer ; phoques moines ; marsouins ; tigres...) ;
  - campagnes contre la chasse aux phoques au Canada ;
  - campagnes de protection des baleines.

*Les frais de recherche de fonds ;*

Ces frais sont de 2 types :

- Les « frais de collecte » représentent les coûts de marketing auprès de donateurs potentiels. Ces coûts comprennent les coûts de création, production et distribution de supports publicitaires, ainsi que des achats d'espaces dans les médias.
- Les « frais de traitement de dons » correspondent à la gestion administrative des dons reçus.

### *Les frais de fonctionnement et autres charges ;*

Cette rubrique regroupe l'ensemble des charges de structure qui ne trouvent pas d'affectation ni dans les missions sociales, ni dans les frais de recherche de fonds.

### *Le résultat de l'exercice :*

Bien que ce ne soit pas une vocation pour l'association de générer des bénéfices sur ses activités, il est important de dégager un excédent chaque année pour préserver les fonds propres en terme réel.

### *Les ressources restant à utiliser.*

Elles correspondent aux ressources affectées et non encore utilisées à la clôture de l'exercice. Au vu de la qualification des dons, dans la quasi-totalité non affectés, le montant des ressources affectées et non encore utilisées est nul.

## 8.2.3. Poste des ressources

Les recettes de l'association proviennent essentiellement d'appels à la générosité du public et de manière moindre de dons reçus d'affiliés (Fonds de dotation ou autres affiliés).

### Mode de traitement des legs et donations

L'association n'a pas à la clôture, la capacité juridique de percevoir ce type de produits.

### Dons

Tous les dons encaissés ou reçus jusqu'au 30 juin sont comptabilisés en produits de l'exercice.

### Subvention d'exploitation

Néant.

Les seuls produits issus de subventions pouvant être reçues proviennent généralement d'affiliés.

### Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Voir note 3.12.6 ci-avant.

## **8.3. Règles d'affectation des ressources (Utilisation des fonds)**

Les fonds collectés en France sont dépensés pour soutenir la mission sociale d'IFAW, qui consiste à protéger les animaux et leurs habitats de la cruauté, des abus et de l'exploitation commerciale. Les frais de programme de cette mission sont engagés dans le but d'apporter des prestations sociales. En outre, une partie des fonds collectés couvre les frais de collecte ainsi que les frais généraux et administratifs qui sont essentiels au fonctionnement de l'organisation.

## **FRAIS DE PROGRAMME EN FRANCE**

Les programmes d'action sociale en France sont largement centrés sur les initiatives destinées à éduquer, à sensibiliser le public et à défendre les avantages sociaux possibles en réduisant la cruauté et l'exploitation des animaux et de leurs habitats. Les principaux programmes menés en France comprennent :

- **Publipostage et appels par courriel** – des actions éducatives qui informent le public visé sur la cruauté envers les animaux et leur exploitation, la destruction des habitats, les impacts des catastrophes naturelles sur les animaux et leurs habitats.
- **Autres campagnes de sensibilisation du public**, notamment :

- **Semaine d'action pour les animaux** – action éducative en milieu scolaire organisée chaque année au début du mois d'octobre (pour coïncider avec la Journée mondiale des animaux), visant à informer les écoliers sur l'importance des animaux dans le monde et sur ce qu'ils peuvent faire pour protéger les animaux des générations futures.
- **Communication et présence médiatique** – diffusion stratégique de visuels forts destinés à faire réfléchir et à inciter le public pour qu'il se soucie des animaux et de leurs habitats, et passe à l'action afin de les protéger.
- **Financements de projets d'organisations françaises aux missions similaires** – périodiquement, IFAW-France soutient les projets d'organisations dont les missions sont similaires à la sienne.
- **Personnel et installations de soutien aux programmes** – frais de personnel et de bureau au profit de la mission.
- **Autres frais de programme** – et autres frais divers au profit de la mission.

#### ***Coûts directs des programmes & frais de personnel et d'équipements en soutien aux programmes***

IFAW-France supporte des coûts directs pour mener à bien sa mission, qui implique notamment la fabrication de brochures éducatives et autres matériels accessoires, le financement d'événements stratégiques de sensibilisation du public et les frais de transport associés aux déplacements sur les sites où se déroulent les programmes.

IFAW France gère depuis Reims les programmes susmentionnés et supporte les coûts opérationnels, tels que les salaires et les avantages sociaux, le loyer, les factures, les frais d'assurance, les fournitures de bureau, les amortissements, etc.

## **SOUTIEN INSTITUTIONNEL ET MUTUALISATION DES COÛTS DE PROGRAMMES**

Les programmes d'aide indirecte en France ou d'aide directe hors de France se déclinent essentiellement en subventions versées aux organismes affiliés et en coûts payés à IFAW US pour des services de soutien institutionnel.

- **Services de soutien institutionnel (ISS)**

Les coûts d'ISS payés par IFAW FR à IFAW US couvrent les principales activités d'IFAW centralisées aux Etats-Unis. Les coûts sont affectés à chacun des organismes affiliés IFAW (y compris IFAW US), en fonction de leur part des coûts communs.

Les fonctions centralisées comprennent notamment : la préparation des programmes d'actions ; les collectes de fonds (créativité, contenu et logistique) ; les services donateurs (gestion des données et des relations avec les donateurs) ; le site internet (contenu et gestion) ; la technologie de l'information ; la gestion des ressources humaines ; la gestion des finances. Les coûts des interventions présentés ci-dessus incluent les salaires et les avantages sociaux, les factures, les primes d'assurance, les équipements de bureau et leur entretien, l'amortissement des actifs et quelques frais professionnels.

Au cours de l'exercice, IFAW France a supporté des coûts d'ISS d'environ 1,570 million d'euros.

Les principaux éléments du programme ISS ont été les suivants :

Les coûts des programmes et autres activités ont été regroupés sur une base fonctionnelle dans l'état des activités. Certains frais conjoints ont été affectés aux dépenses de programmes, de développement ou aux frais généraux d'administration en fonction de l'estimation du temps passé par le personnel et les professionnels à chaque activité, à l'exception des frais d'information du public, qui ont été affectés en fonction du contenu des courriers expédiés ou des annonces affichées.